

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme on le signale dans la réponse à la question n° 2599, les vues du Gouvernement canadien vis-à-vis de la politique du Portugal à l'égard de l'Angola et de la Mozambique ont été exprimées à l'Assemblée générale des Nations Unies et directement par l'Ambassade du Canada à Lisbonne, lesquelles voies nous considérons appropriées. Nous n'avons pas soulevé la question au Conseil de l'OTAN ou à d'autre réunion de l'OTAN.

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN—L'EMPLOI DE MME MARY WADDINGTON

Question n° 2698—M. Orlikow:

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il utilisé les services de M^{me} Mary Waddington, de Londres, soit à forfait, soit à titre d'employée occasionnelle?

2. Quelle tâche a-t-on assignée à M^{me} Waddington, et pour combien de temps a-t-on retenu ses services à cette fin?

3. Quelles sommes lui a-t-on versées ou lui versera-t-on à titre de salaire, d'allocation quotidienne, ou pour ses dépenses, de débours, etc.?

4. A-t-on tenté d'engager un ressortissant canadien, particulièrement un Indien du Canada, pour exécuter la tâche assignée à M^{me} Waddington?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le Ministère a utilisé les services de M^{me} Mary Waddington à forfait.

2. M^{me} Waddington a été chargée, en vertu d'un contrat de deux mois, d'aider à élaborer et à évaluer des programmes pour la formation d'institutrices et d'aides indiennes des classes maternelles, programmes patronnés par le Ministère en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario. Elle avait également été chargée d'étudier le fonctionnement de programmes similaires patronnés par le Bureau des Affaires indiennes des États-Unis.

3. M^{me} Waddington a touché, en vertu de son contrat, une rétribution de \$334 par semaine pendant 11 semaines.

4. Non.

LE GOUVERNEMENT AUTONOME DES INDIENS

Question n° 2699—M. Orlikow:

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il engagé à forfait une personne pour effectuer une étude sur la possibilité d'une forme de gouvernement autonome pour les Indiens?

2. Qui est cette personne, quel est son nom, quelles sont ses qualités et quelles sommes touchera-t-elle?

3. Si l'intéressé n'est pas ressortissant canadien, de quel pays vient-il?

4. A-t-on tenté de trouver un Canadien, et plus particulièrement un Indien du Canada, qui possède les qualités requises pour effectuer ce genre d'étude spéciale?

[M. Nystrom.]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Personne, à la connaissance du ministère, n'a été chargée d'effectuer une étude sur la possibilité d'une forme de gouvernement autonome pour les Indiens.

2. Ne s'applique pas.

3. Ne s'applique pas.

4. Ne s'applique pas.

RADIO-CANADA—LES PLAINTES AU SUJET DES CHANGEMENTS DE PROGRAMMES

Question n° 2700—M. Coates:

1. La Société Radio-Canada a-t-elle déjà reçu autant de plaintes, à propos d'un changement de programme, qu'elle vient d'en recevoir au sujet du *Don Messer Show*?

2. Quels autres changements de la programmation de Radio-Canada ont déjà provoqué une vive réaction publique, quels étaient les noms des programmes et à quelles dates ces derniers ont-ils été annulés?

3. La Société Radio-Canada a-t-elle déjà repris une émission qu'elle avait antérieurement annulée, sous la pression de la réaction publique?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants:

1. Oui.

2. Il est souvent arrivé qu'une émission ou un changement d'émission provoque de fortes réactions dans le public, soit pour, soit contre. Au cours des ans, le public a plus d'une fois réagi vivement à la suppression d'une émission-réseau bien établie, telle que l'émission *Don Messer*, mais la Société ne possède pas la liste complète de ces cas. On se souviendra, entre autres, de la suppression, en 1957, de l'émission *Life is Worth Living* et de la décision, en 1966, de ne pas renouveler les contrats des animateurs de l'émission *This Hour Has Seven Days*.

3. La Société Radio-Canada n'a jamais remis au programme, par simple considération pour les réactions du public, une émission qu'elle avait supprimée. Toutefois, la Société tient compte de ce facteur dans ses décisions touchant la nature de ses émissions et leur programmation.

LES CONTRATS RELATIFS AU «LOCKHEED L. 1011»

Question n° 2701—M. Coates:

1. Combien de contrats a-t-on adjugés aux entreprises canadiennes qui effectuent des travaux en rapport avec le *Lockheed L. 1011*, et quel est le montant de chaque contrat ainsi adjugé?

2. Le gouvernement a-t-il retenu le nom de l'*Enamel & Heating Products Limited* à l'égard d'un des contrats adjugés à des entreprises canadiennes et, si oui, pourquoi cette maison ne s'est-elle pas vue confier quelque partie que ce soit des travaux relatifs à cet avion?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1 et 2. Le ministère de l'Industrie et du Commerce a con-